

DEPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE DE PONTAUBERT
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 FEVRIER 2026

La séance a débuté à 17 heures sous la présidence de Madame Chantal HOCHART, Maire.

Présents :

Mesdames Françoise DANGAUTHIER, Emilie FESSIER, Chantal HOCHART et Véronique YVART
Messieurs Pascal CRETHIOT, Denis MELOT, François RAUDOT GENET DE CHATENAY, Gérard SACCAULT

Absent(s) : -

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Sylvain CAPARVI (pouvoir remis à Madame HOCHART)

Secrétaire de la séance : Madame Véronique YVART

Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV de la séance précédente
- 2) Compte-rendu des attributions du Maire
- 3) CFU 2025 EAU
- 4) Affectation des résultats 2025 EAU
- 5) BP 2026 EAU et fongibilité des crédits en M49
- 6) CFU 2025 COMMUNE
- 7) Affectation des résultats 2025 COMMUNE
- 8) Tableau des subventions 2026
- 9) RODP 2026
- 10) Vente d'herbe 2026
- 11) BP 2026 COMMUNE et fongibilité des crédits en M57
- 12) Questions diverses

1) Approbation du PV de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

2) Compte-rendu des attributions du Maire

Madame le Maire informe les conseillers qu'elle n'a eu aucune décision à prendre depuis le dernier Conseil.

3) CFU 2025 EAU

En raison d'un dysfonctionnement de la plateforme de dématérialisation avec la trésorerie, il n'a pas été possible d'obtenir l'édition du CFU 2025 EAU.

Pour rappel, le CFU (Compte Financier Unique) est un document budgétaire qui regroupe désormais le compte administratif et le compte de gestion.

En l'absence de l'édition du CFU 2025 EAU, ce point sera reporté à l'ordre du jour du prochain Conseil.

4) Affectation des résultats 2025 EAU

En l'absence de l'édition du CFU 2025 EAU, il n'est pas possible de reporter l'affectation des résultats 2025 EAU.

En conséquence, ce point sera également reporté à l'ordre du jour du prochain Conseil.

5) BP 2026 EAU et fongibilité des crédits en M49

Considérant la reprise anticipée des résultats 2025, le budget primitif 2026 EAU se décompose comme suit :

- Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de **79 751 €**
- et les dépenses et les recettes de la section d'investissement s'équilibrent à hauteur de **37 009,46 €**.

A compter de cette année, la M49 permet à l'ordonnateur de procéder à des mouvements d'un chapitre vers un autre chapitre au sein d'une même section (hors dépenses du personnel) dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles. C'est ce que l'on appelle la fongibilité des crédits.

A l'unanimité, le Conseil approuve le budget primitif de l'eau pour l'exercice 2026, autorise le Maire à procéder à des virements de crédits dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles aussi bien en fonctionnement qu'en investissement et prend acte de la note de présentation brève et synthétique pour le budget de l'eau.

6) CFU 2025 COMMUNE

Comme pour le point 3, l'absence de l'édition du CFU 2025 COMMUNE ne permet pas de procéder à son vote. Ce point sera reporté à l'ordre du jour du prochain Conseil.

7) Affectation des résultats 2025 COMMUNE

Comme pour le point 4, et, en l'absence de l'édition du CFU 2025 COMMUNE, ce point sera reporté à l'ordre du jour du prochain Conseil.

8) Tableau des subventions 2026

Le Maire sollicite les membres du Conseil pour l'octroi de nouvelles subventions ou le renouvellement ou pas des subventions octroyées chaque année à certaines associations.

Pour 2026, le Conseil approuve à l'unanimité l'attribution des subventions comme suit :

- Comité des Fêtes : 800 €
- PSA (PONTAUBERT Souvenirs d'Antan) : 800 €
- Association Locale d'Entraide face aux addictions : 100 €

Le total des subventions accordées pour 2026 atteint la somme de 1 700 €.

9) RODP 2026

Le Maire rappelle que les redevances d'occupation du domaine public correspondent aux redevances versées par ENEDIS et ORANGE à la commune.

La redevance 2026 reversée à la commune a été fixée à 245 € par ENEDIS.

Pour ORANGE, le montant de la redevance 2026 n'est pas encore connu.

Les membres du Conseil prennent acte du montant de la redevance qui sera versée par ENEDIS.

10) Vente d'herbe 2026

Pour 2026, le Maire propose que l'on renouvelle la vente d'herbe sur la parcelle communale située Route de Vézelay.

Après discussion, le Conseil approuve à l'unanimité la fixation du prix de la vente d'herbe à 120 € pour 2026.

11) BP 2026 COMMUNE et fongibilité des crédits en M57

Considérant la reprise anticipée des résultats 2025, le budget primitif 2026 COMMUNE se décompose comme suit :

- Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de **527 047 €**
- et les dépenses et les recettes de la section d'investissement s'équilibrent à hauteur de **392 259 €**.

La M57 permet à l'ordonnateur de procéder à des mouvements d'un chapitre vers un autre chapitre au sein d'une même section (hors dépenses du personnel) dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles. C'est ce que l'on appelle la fongibilité des crédits.

A l'unanimité, le Conseil approuve le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026, autorise le Maire à procéder à des virements de crédits dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles aussi bien en fonctionnement qu'en investissement et prend acte de la note de présentation brève et synthétique pour le budget de la commune.

12) Questions diverses

Pas de question diverse. Madame le Maire a juste discuté de l'organisation du bureau de vote pour les prochaines élections municipales des 15 et 22 mars 2026.

Fin de séance : 19 h 30

Le Maire,
Madame Chantal HOCHART



Secrétaire de la séance,
Madame Véronique YVART

